

L'AMI DE LA RELIGION  
ET  
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 12 DÉCEMBRE, 1849.

Les nouvelles transmises hier soir par le télégraphe, sont peu importantes. Nous ne donnons pour aujourd'hui que le court résumé suivant :

Par le Télégraphe.

ARRIVÉE DU STEAMER



Europa.

Nouvelles d'Europe

DE 7 JOURS PLUS RÉCENTES.

New-York, 10 déc. 2h. P. M.

ROME.—Le pape était attendu vers le 21 de ce mois. Un nouveau prêt d'environ un million sterling vient d'être fait.

Londres 23 Nov.

Les capitaux ont éprouvé une légère baisse.

Le navire à vapeur l'Ohio est arrivé ici apportant des nouvelles de la Californie. Il avait à bord 143 passagers, et la valeur de 250,000 piastres en poudre d'or.

New-York 10 Déc. 6 1/2 h. P. M.

Le navire à vapeur Hermann est arrivé ici, ayant à bord plusieurs réfugiés hongrois très distingués, parmi lesquels on remarquait Schazy, avec quatre de ses enfants. Il avait, dit-on, des lettres pour le président Taylor et pour M. Bancroft. Il y avait avec dame Chagel, qui a assisté à plusieurs combats entre les Hongrois et les Autrichiens se trouvait aussi à bord.

Un grand nombre d'autres réfugiés se préparent à passer en Amérique.

Liverpool 24 Nov. 1 h. P. M.

CAP DE BONNE ESPÉRANCE.—Les nouvelles vont jusqu'au 23. Les colons paraissent déterminés à s'opposer au débarquement des condamnés, et parlaient d'arrêter les secours du gouvernement.

FRANCE.

L'on a découvert une conspiration ayant pour but d'assassiner le Pape. Le gouvernement français a donné d'examiner attentivement tous les passe-ports de ceux qui iraient de France en Italie.

Le Mercury, a inféré d'un paragraphe publié dans ce Journal, que l'ordre des Jésuites avait une existence légale et civile en ce pays, et que ce corps, comme corporation pouvait acquiescer et posséder. Il importe de rétablir le fait. Cet ordre si éminemment respectable, n'est pas reconnu en ce pays, comme corps ayant existence légale et civile. Nous avons exprimé le désir de lui voir reprendre son existence, et avec elle la gestion des biens des ci-devant Jésuites. Plusieurs membres de cet ordre se trouvent actuellement dans le pays, et pour les fins de l'éducation de ses habitants, il est à souhaiter qu'ils reprennent légalement ces biens ; c'est-à-dire, en les incorporant par un acte de la Législature. Le Mercury se récrie contre la convenance de donner une existence légale à cet ordre en ce pays.

Pourquoi opposer ces bienfaiteurs de l'éducation, ces missionnaires de science ? Craignez vous leur influence ? Limitez et décrivez leur pouvoir par l'acte d'incorporation, mais ne les proscrivez pas.

Le Globe dit que Mr. Malcolm Cameron, vient d'offrir sa démission comme commissaire des travaux publics, et qu'elle a été acceptée. Voici ce que dit ce journal à ce sujet " Mr. Cameron n'était pas satisfait depuis longtemps, nous pensons, de la place qu'il occupait dans le bureau des travaux publics. La nomination du Col. Taché rendait de nouvelles dispositions

nécessaires : l'on offrit la place de premier commissaire à Mr. Cameron, mais celui-ci la refusa et offrit en même temps sa démission comme assistant commissaire." Le "Chronicle" remarque qu'il n'aurait peut-être pas été fâché de celle de receveur-général.

Incendie.—Hier matin vers sept heures le feu se déclara, à la Basse-Ville, dans un magasin adjoignant l'hôtel St. Laurent et appartenant à un nommé M. McGorick ; mais grâce à une petite pompe de M. Lemoine, qui se trouvait chez M. Méthot, l'on put arrêter l'incendie avant l'arrivée des Compagnies. Si dans chaque quartier les citoyens collectaient entre eux la somme nécessaire pour acheter une de ces pompes, qui ne coûtent que dix piastres, l'on n'aurait pas le chagrin d'avoir enregistré aussi souvent les désastres causés par le feu, car près que toujours à l'aide de ces pompes, l'on parviendrait à étouffer la plupart des incendies qui ruinent en quelques instants la fortune de braves citoyens qui trop souvent n'ont pas eu la prudence de faire assurer leur propriété. (Voir l'annonce.)

Nous apprenons avec plaisir que la corporation vient de reprendre en considération le projet de fournir de l'eau à la cité, d'après une motion du Capt. Boxer, appelant l'attention des conseillers sur ce sujet important. Nous espérons que tous les citoyens rivaliseront d'effort avec le conseil de ville afin de donner à notre cité un avantage dont on éprouve tant le besoin dans les incendies qui depuis quelque temps se multiplient si fort.

Nous voyons par le Globe que la nouvelle loi de judicature va être mise en force entre le 21 et le 31 du mois prochain.

La collecte faite samedi dernier dans les différentes églises est plus que satisfaisante. Celle de l'Église du

Faubourg St. Jean s'élève à £25 0 0

" St. Roch 27 0 0

Haute-Ville 34 0 0

St. Patrice 31 0 0

Congrégation N. D. 9 6 3

formant en tout la somme de £126 0 3

Cette quête a sans doute surpassé nos espérances. Nous ne saurions donc que féliciter nos concitoyens dont la charité vient de paraître avec tant d'éclat, surtout ceux du faubourg St. Jean, qui malgré les incendies qui l'ont désolé, le manque d'ouvrage depuis une couple d'années, et la construction d'une église, ont néanmoins fourni la forte somme de £25. Cela fait comprendre que les Canadiens n'ont pas dégénérés et qu'ils sont toujours prêts pour toutes les bonnes œuvres.

Le Steamer Crescent City est arrivé le 7 à N.-York apportant des nouvelles de San Francisco, en date du 2 Novembre. L'or qu'il a apporté, et consigné aux Maisons de New-York, est estimé se monter à 729,000 piastres, et celui apporté par les passagers à 500,000 piastres. Les villes de la Californie ont pris, dit-on, un ton de développement sans exemple.

L'Association de la Bibliothèque des marchands de Montréal, vient de présenter à Mr. Montgomerie, dernièrement officier de cette Société et devant partir prochainement pour l'Angleterre, un vase d'argent, d'un grand prix. C'est un témoignage d'estime et de reconnaissance donné à ce monsieur pour ses services rendus à la Société.

FORCE MARITIME DE L'ANGLETERRE.—La force maritime du Royaume-Uni consiste en 671 bâtiments de guerre, répandus dans la Méditerranée, les Indes Occidentales, sur les côtes de l'Amérique, les Indes Orientales, la mer pacifique &c., et portant depuis 1 jusqu'à 120 canons de divers calibre ; de ce nombre on en compte 150 marchant par la vapeur et pourvus d'Engins de la force de 100 à 800 chevaux. Sur cette immense flotte, la plus forte qui existe, 35,000 à 40,000 marins expérimentés. 2000 mousses robustes, et 12,000 matelots royaux, répartis en quatre divisions de 112 compagnies, sont continuellement employés à faire le service pendant la paix.

LES MINES.—Nous tenons de bonne autorité que les troupes envoyées à la baie de Mica viennent de reprendre l'offensive et que Mr. Macdonnell et quatre autres ont été faits prisonniers et amenés à Toronto. (Gazette de Québec.)

Horrible naufrage.—Le brick South Stockton, de Newcastle, capitaine Wickers, fit voile de Québec le 8 septembre dernier, chargé de bois, pour Newcastle. Le 9 octobre, pendant une tempête, le bâtiment ayant fait une voie d'eau, et l'équipage trouvant que les pompes ne pouvaient plus jouer, avait réuni une quantité considérable de vivres, d'eau et d'autres articles dans une grande cabane qui était sur le pont, lorsqu'un des côtés du bâtiment s'enfonça tout-à-coup, le capitaine et le mousse furent précipités à l'eau avec la cabane et tout ce qu'il y avait sur le pont, les hommes tombèrent, et le gouvernail fut emporté : après quoi, le bâtiment s'étant redressé par degrés, les hommes restants de l'équipage se réfugièrent dans les mats et s'enveloppèrent de toile à voile pour se garantir le mieux qu'ils pouvaient des intempéries de l'air. Ils étaient restés onze jours dans cet état, sans avoir rien de quoi à manger ni à boire, excepté une très-petite quantité d'eau, lorsqu'un d'eux mourut, et ses compagnons furent dans la nécessité de manger une partie de son cadavre. Ils continuèrent à succomber les uns après les autres jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que deux, Robert Hogg et Henry Leslie, premier et second lieutenants, qui se sustentèrent en mangeant la chair et buvant le sang de leurs camarades morts. Ils avaient été vingt-cinq jours dans cette situation déplorable quand le 5 novembre, ils furent recueillis dans un état de grand épuisement sur le navire Helen Thompson, d'Ayr, venant de Saint-Jean (N. B.) qui arriva le 12 à Troon. On leur prodigua tous les soins possibles et Hogg se rétablit assez promptement, mais Leslie était encore dans un bien triste état, ayant beaucoup de mal aux pieds et aux mains, et sa convalescence ne pouvait être que très-lente.

Il paraît certain que M. Price, pour le moment du moins, ne résigne pas sa situation de commissaire des Terres. C'est probablement à cette circonstance que doit être attribuée la démission de M. Cameron, annoncée dans les feuilles de Toronto, et que nous regrettons beaucoup surtout dans les circonstances présentes.

Il est généralement connu que M. Cameron aspirait à la situation de commissaire des Terres, qu'il paraissait affectionner spécialement, exclusivement à tout autre portefeuille ; et lors même des premiers arrangements ministériels, son nom fut mentionné dans le public comme celui du futur commissaire des Terres. C'est à peu près dire qu'il fut question de lui comme commissaire des Terres, avant que les arrangements ministériels fussent définitivement réglés.

L'annonce de la retraite de M. Price aura ravivé les espérances de M. Cameron, mais cette espérance n'ayant pas lieu, M. Cameron aura cru devoir résigner.

C'est une circonstance malheureuse que nous déplorons et dans l'intérêt public et par affection toute spéciale pour M. Cameron dont il nous a été donné plus qu'à tout autre peut-être d'apprécier et l'intelligence, et l'esprit éminemment public et l'activité et l'expérience des affaires.

Le Globe est bien renseigné quand il dit qu'on lui a offert la place de commissaire en chef des Travaux publics.—(Journal.)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

—La mission que les RR. PP. jésuites, au nombre de neuf, viennent de commencer dans les bagnes de Toulon, promet d'être fructueuse. Un très-grand nombre de forçats se sont déjà approchés du sacré tribunal. Lorsqu'ils eurent appris que les RR. PP. ne reçoivent rien du gouvernement comme dédommagement de leurs peines, ils ont demandé la permission de vendre à leur profit les petits objets qu'ils confectionnent dans leurs moments de loisir ; cette permission leur a été accordée, et lorsqu'ils sont venus déposer entre les mains des PP. le produit de leur vente, ceux-ci l'ont généreusement refusé. " Nous ne vous demandons qu'une chose ont-ils dit, pour nous prouver votre reconnaissance, c'est de ne pas rendre nos travaux inutiles, et de vous montrer obéissants

et soumis à vos gardes." Et ce jour-là (chose inouïe dans les annales des bagnes) le rapport du soir a été favorable à tous les condamnés ; pas un seul d'entre eux n'avait mérité une mauvaise note.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce  
A VENDRE OU A LOUER.  
UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec.  
E. LACROIX,  
rue Sault-au-Ratelot.  
Québec, 12 décembre 1849.

LOUIS LEMOINE,  
MÉCANICIEN.  
FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à £250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. Scott, marché de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Dec. 1849.

COMMANDES  
POUR LA FRANCE.  
Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 21 du courant, et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.  
STANISLAS DRAPEAU.  
Agent général en Canada.  
MAISON DE COMMISSION DE L'Ami de la Religion et de la Patrie.  
Québec, 12 Dec. 1849.

LA DISCUSSION  
SUR LES AFFAIRES DE ROME.

A rendre à ce bureau :  
6 NOS. de L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, contiennent toute la Discussion de l'Assemblée Nationale, en France, sur l'expédition française à Rome.

Les Discours qui composent cette discussion sont de  
M. M. Pierre Leroux,  
De Touqueville,  
Mathieu (de la Drôme)  
De la Rosière,  
Le Général Cavaignac,  
Victor Hugo,  
De Montalembert,  
Victor Hugo, et  
Odilon Barrot.  
Prix des 6 numéros.—1\$-64.  
Québec, 30 nov. 1849.

BAZAR  
de la Société Charitable des Dames  
Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessus mentionnées.

Mesdames FAN YELSON,  
" MASSUE,  
" PAINCHAUD,  
" ROY,  
" WOULSEY.  
Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraîchissements.  
Par ordre,  
JOSEPHTE MASSUE,  
Secrétaire.  
Québec, 7 Décembre, 1849.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS DE New-York.  
les 1er et 15 de chaque mois.  
STEAMERS POUR CHARGES:  
SALON de l'arrière \$125,  
de l'avant \$100  
CABINE d'en bas \$90,  
Steerage \$65  
POUR LA HAVANE,  
1re Cabine \$100,  
2de \$90  
Steerage \$50  
DE PANAMA A ST. BLAS,  
Cabine \$225  
Steerage \$100  
Do à ST. DIEGO,  
Cabine \$250  
Steerage \$125  
Do SAN-FRANCISCO,  
Cabine \$300  
Steerage \$150  
PAQUEBOTS A VOILES,  
Partant de New-York chaque semaine.  
POUR SAN-FRANCISCO  
Cabine, de \$225 à \$250.  
Steerage \$125 à \$150  
Pour les autres détails s'adresser à  
la Maison de Commission  
de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec,  
ou à J. C. ROBILARD,  
86 Cedar Street  
New-York, 22 novembre.

G. TALBOT.  
Avocat, établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, 1ste-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—12e, 1849.

Mais le brave jeune homme ne savait pas nager ; à peine dans le lit du fleuve, il fut saisi par le froid, et le poids de ses bottes, l'embaras de son épée et de ses éperons neutralisant tous ses mouvements, il fut entraîné en aval par les glaçons qui s'échappaient en mugissant des arches béantes du Pont-Neuf. Un cri de détresse et d'alarme fut jeté par les mousquetaires.

—Langeac se noie ! Langeac va périr ! Au secours ! s'écrièrent-ils.

Les dix sept espions accoutumés à ce trajet dangereux étaient déjà en face de la Samaritaine (1). Aux clameurs poussées par les mousquetaires, Gaston s'arrêta, se hisse rapidement sur un jambage de la charpente qui plonge dans la Seine, et aperçoit, en effet, le malheureux Langeac qui se débat avec désespoir au milieu de l'eau.

—Gagnez au plus vite le bord, crie-t-il à ses compagnons ; quant à moi, je vais sauver M. de Langeac, ou mourir avec lui.

Et en prononçant ces paroles, il se jette dans le fleuve, et après des efforts inouïs, il parvient à atteindre le chevalier et à le ramener sur le bord, où les clercs et les mousquetaires l'attendaient avec anxiété.

Le retour de Gaston et de Langeac fut salué par la troupe avec de vénérales acclamations. C'était à qui serrerait la main du généreux Langeac, c'était à qui étoufferait d'embrassements son intrépide sauveur.

—Messieurs les mousquetaires, dit Gaston après avoir pris haleine, vous avez vu ce que nous étions capables de faire ; vous avez compris qu'il n'était pas nécessaire de porter une épée à son côté pour posséder quelque peu de courage et de témérité. Maintenant si vous tenez absolument à vous battre, vous n'avez qu'à dire nous sommes à vos ordres.

Nous nous déclarons vaincus, dit un mousquetaire.

—Et je vous atteste ici, interrompit le chevalier de Langeac en embrassant avec une vive impression Gaston Lecouturier, qu'entre nous c'est désormais à la vie et à la mort. Messieurs les clercs du Palais, ajouta Langeac, en ôtant noblement son imitèrent spontanément, nous vous faisons des excuses de notre incivilité, et nous vous prions de l'oublier.

Les espions ne répondirent à ces excuses qu'en se jetant dans les bras des mousquetaires du roi.

—Et à présent, clama un des espions, nous n'avons plus qu'à nous sécher, car nous sommes de vrais tritons.

—Allons chez Aubry ! crièrent les mousquetaires, nous trouverons là, bon feu, bonne chère et bon vin.

Cet Aubry tenait un jeu de paume dans la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, près l'hôtel de Sourdis, et en maison était fréquentée principalement par les jeunes officiers de la Maison Rouge du roi. Cette proposition fut acceptée, et la troupe des clercs et des mousquetaires se rendit chez Aubry. On trouva là d'autres mousquetaires, des chevaux légers, des gendarmes de la garde, auxquels Langeac raconta les événements de la journée. Puis, après s'être échauffés, on se mit à boire ; quelques clercs et quelques officiers se mirent à jouer à la paume.

Tout allait bien jusque-là, mais le démon qui ne prend ni trêve ni repos quand il s'agit de porter le trouble et la discorde parmi les hommes, vint souffler à l'oreille de cette jeunesse ardente et désœuvrée une idée, cette idole des fous, une fantaisie infernale.

Le père Bourdaloue, jésuite, commençait alors le cours de ses prédications à Paris. Dès son début il avait conquis la vogue, et ce soir-là il prêchait un sermon de charité à Saint-Germain-l'Auxerrois. Les femmes les plus belles et les plus qualifiées de la cour, les matrones les plus illustres et les plus rigides de la ville s'étaient donné rendez-vous dans le temple pour écouter la parole de Dieu, si éloquentement si savamment commentée par le jeune et entraînant jésuite.

A. de B.

A continuer.

(1) On peut consulter sur ces aventures, qui ne sont pas inventées à plaisir, un petit livre très-curieux intitulé ; Faits et gestes des espions de M. le procureur-général en cette année 1669, par Sébastien Puigée, commis-greffier en la cour du parlement de Paris.—Barbin, 1670.